

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 MARS 2015

**DELIBERATION N° DEL002-15**

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20150302-DEL002-15-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2015  
Date de réception préfecture : 06/03/2015

L'an deux mille quinze, le 2 mars à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 24 février 2015 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V.GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. R. BAH, P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSERRE, H. EL GARÈS, J. FABPRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Georges MORIN en date du 02/03/15)

M. Andy DUSSERRE a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2015.**

**Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations budgétaires 2015 sont débattues en conseil municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

**Conclusions :**

Le conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire 2015.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 02 mars 2015.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI